



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 6 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le six septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
01/09/2023	01/09/2023	19	10	14	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard		X	Mr GLADE Alain
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme MARTINEZ Francine
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mme MONMAYRAN Michèle
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mr PELLIZZARI Gérard
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mr SIRET Gérard	X		
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mr FARGES Cédric		

**Délibération n°2023-09-06-01**
**Résultat du vote**
**19 pour**

**Objet : Attribution du marché public à procédure adaptée de travaux : Création d'un terrain multisports.**

Par délibération n° D2023-01-27-07 du 27/01/2023, le conseil municipal avait approuvé la création d'un terrain multisports et son plan de financement.

Mr le Maire n'ayant la délégation de prendre toute décision que pour l'exécution des marchés de travaux, passés selon la procédure simplifiée jusqu'au seuil 25 000 € HT, il est nécessaire de l'autoriser à signer le devis correspondant aux travaux de création d'un terrain multisports et d'une plateforme avec but de basket pour un montant total de 49 672.00 € HT.

Vu les articles L2320-1 à L2325-1 du code de la commande publique.

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (CCP) qui permet de déroger, jusqu'au 31 décembre 2024, à la publicité et la mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux d'un montant inférieur à 100 000 € HT.

Vu le devis n° 23576-001/SR de l'entreprise Camma Sports et jeux et le plan d'implantation du terrain multisports.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

✓ **D'AUTORISER** M. le maire à signer le marché public à procédure adaptée suivant :

- Programme : Création d'un terrain multisports avec plateforme de but de basket.
- Prestataire : Camma Sport et jeux
- Montant du marché :
  - ✓ 49 672.00 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
A. GLADE

